

**COMMISSION NATIONALE D’EVALUATION
DES DISPOSITIFS MEDICAUX ET DES TECHNOLOGIES DE SANTE**

AVIS DE LA CNEDiMTS
20 novembre 2018

Faisant suite à l'examen du 20/11/2018, la CNEDiMTS a adopté l'avis le 20/11/2018

Radiation de la liste des produits et prestations :

La Société MEDTRONIC informe la Commission qu'elle ne commercialise plus la référence de cathéter pour pompe implantable programmable à débit variable SYNCHROMED II détaillée dans le tableau ci-dessous et demande par conséquent sa radiation de la liste des produits et prestations remboursables. Cette référence est inscrite sous nom de marque.

Code LPPR*	Intitulé	Référence à radier
3463048	Cathéter pour pompe implantable programmable Synchromed II de la société Medtronic France SAS	8709SC

*A noter que les références de cathéter 8731SC, 8780 et 8781 partagent le même code LPPR et ne font pas l'objet d'une demande de radiation.

La Commission prend acte de cet arrêt de commercialisation. Le besoin étant couvert par ailleurs, elle émet en conséquence un avis favorable à la radiation de la liste des produits et prestations mentionnés à l'article L 165-1 du code de la sécurité sociale.

Avis 1 définitif